



HANDICAP, LOGEMENT, MOBILITE : VOTRE VIE QUOTIDIENNE COMPTE !

Parce que l'engagement professionnel ne s'arrête pas à la porte du bureau, de l'atelier ou du train, l'UNSA-Ferroviaire agit avec détermination sur tous les leviers de votre quotidien. Transport, inclusion, logement : nous négocions et obtenons des avancées concrètes pour améliorer votre qualité de vie et protéger votre pouvoir d'achat face à la crise.

HANDICAP : VERS UNE INCLUSION REELLE ET PROTECTRICE

Avec un taux d'emploi de travailleurs handicapés de 6,16 %, la SNCF dépasse l'obligation légale de 6 %. L'UNSA-Ferroviaire soutient activement cette dynamique à travers le 10ème accord Handicap (2025-2028), en y inscrivant de nouveaux droits fondamentaux :

Temps de travail et absences : le nombre de jours d'absence autorisés monte à 4 jours par an (2 jours pour visites médicales/soins, quel que soit le handicap et 2 jours pour les démarches administratives de reconnaissance du statut). Le droit à des aménagements d'horaires individualisés est également rappelé pour les salariés concernés et les aidants familiaux.

Mobilité et frais du quotidien : le plafond annuel de prise en charge des frais de taxi domicile-travail passe de 15 000 € à 20 000 €. De plus, le critère d'éligibilité des « 10 minutes à pied » pour l'obtention des titres-restaurant

est assoupli et adapté selon la capacité réelle de marche de l'agent.

Évolution et formation : création d'indicateurs spécifiques pour comparer les promotions des salariés en situation de handicap avec le reste de la population afin de corriger toute discrimination. Le CPF bénéficie d'une majoration annuelle d'abondement de 300 € (en plus des 500 € habituels) avec un plafond porté à 8 000 €.

Protection lors des réorganisations : l'UNSA-Ferroviaire a imposé qu'un volet spécifique, anonyme et obligatoire identifie, traite et accompagne chaque projet (communiqué au CSE/CSSCT) pour détailler les aménagements de postes ou les obligations de reclassement, évitant ainsi toute stigmatisation ou oubli des agents concernés.



LOGEMENT : UN ACCOMPAGNEMENT POUR TOUS VOS PROJETS DE VIE

Signé à l'unanimité pour l'ensemble des cinq sociétés du groupe, l'accord Logement constitue un véritable rempart contre la crise immobilière, notamment en zones tendues. Il s'articule autour de trois axes protecteurs :

Un accès facilité au locatif : maintien de l'accès privilégié au logement social avec traitement prioritaire des urgences. La Garantie Logement Île-de-France (GALO) assure aux nouveaux embauchés une proposition à moins de 20 km de leur lieu de travail en 4 mois maximum. Le partenariat NOVEDIS offre un accès à des logements à loyers intermédiaires (15 à 20 % sous les prix du marché), sans frais de dossier ni dépôt de garantie et avec 5 % de réduction dans Paris intra-muros.

Un accompagnement vers la propriété : maintien des financements privilégiés SOFIAP/SOCRIF et conventions prenant en charge une partie des frais de notaire. Pour l'accession sociale, l'accord garantit des prix attractifs et une clause de rachat et de relogement en cas de coup dur.

Des aides financières indexées et revalorisées : pour protéger votre pouvoir d'achat, toutes les aides sont désormais indexées sur l'IRL du 3ème trimestre :

aide à l'embauche : soutien dégressif sur 4 ans (200 €/mois la 1ère année, puis 138 €, 83,33 € et 61,62 €), désormais étendu aux zones A, A bis, B1 ainsi qu'à Bordeaux, Toulouse et Metz,

hébergement temporaire et quittance : aides de 200 €/mois mobilisables en cas de difficulté (via l'association PARME ou sur évaluation d'un travailleur social),

dispositifs 1% Logement : accès garanti aux dispositifs LOCA-PASS, MOBILI-JEUNE et VISALE pour tous.

SE DÉPLACER MIEUX ET À MOINDRE COÛT : LE FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

La transition écologique et le pouvoir d'achat sont au cœur de nos combats syndicaux. Après des années de revendications et de relances constantes auprès de la direction, l'UNSA-Ferroviaire, seule organisation syndicale à avoir porté ce dossier sans relâche, a obtenu un Forfait Mobilités Durables (FMD) ambitieux.

Aujourd'hui, plus de 60 000 cheminotes et cheminots en bénéficient déjà concrètement. Cet accord de très haut niveau, bien supérieur aux pratiques de la majorité des entreprises en France, vous donne droit à :

1. 400 € PAR AN

Pour tous vos trajets domicile-travail en vélo, trottinette ou covoiturage.

2. 150 € D'AIDE À L'ACHAT

Pour les primo-accédants à un vélo mécanique ou électrique.

3. UNE PRISE EN CHARGE À 75 % DES TRANSPORTS PUBLICS

Loin devant le minimum légal de 50 %.

4. JUSQU'À 800 € PAR AN D'AIDES CUMULABLES

Offrant un soutien massif pour le budget des agents tout en préservant l'environnement.